

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les dernières décennies ont été marquées par une insertion de plus en plus difficile des jeunes sur le marché du travail. Tous sont concernés, mais à un degré qui varie en fonction du niveau d'études : 65 % des jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme, ont été chômeurs au début de leur vie professionnelle. 40 % ont déjà connu le chômage de longue durée.

Les plus démunis se sentent abandonnés, principalement ceux qui ne bénéficient d'aucun appui familial. Beaucoup n'ont droit à aucune aide, aucun dispositif de soutien. En effet, il faut avoir travaillé au moins 2 ans au cours des 3 dernières années, pour pouvoir bénéficier du RSA jeunes.

Les plus qualifiés ne sont pas épargnés. Ils sont parfois contraints d'accepter des postes qui ne correspondent pas à leur niveau d'études. Ainsi, nous pouvons dire que les diplômes protègent relativement du chômage mais de moins en moins de la précarité.

L'instabilité durable dans l'emploi au cours des premières années de la vie active est une manifestation de la précarité grandissante que subissent les moins de 25 ans. Ce phénomène s'observe à plusieurs échelles : régionale, nationale, mais aussi européenne.

Le poids de l'endettement privé lié aux études nourrit également le mécontentement des jeunes ou leur sentiment de désespoir devant un destin déjà joué.

Nous savons que les contrats précaires, occupés par les jeunes, entraînent une vie précaire et retardent leur autonomie. Ils limitent les projets à long terme comme fonder un foyer, la naissance d'un enfant. Ils génèrent des difficultés d'accès au logement et aux crédits bancaires.

Cette précarité financière entraîne des arbitrages constants dans leurs dépenses, notamment de santé. Beaucoup de jeunes renoncent à des soins ou des médicaments. Les pouvoirs publics se doivent de mettre en place un filet de sécurité pour ceux qui abordent cette période cruciale avec le moins d'avantage.

Le groupe reprendra les propos tenus récemment par un ministre : « *Les jeunes veulent pouvoir travailler, se loger, s'insérer. L'avenir de la jeunesse n'est ni une question de charité ni d'assistanat : c'est une question de justice !* ».

Le groupe FO fait siennes les préconisations présentées par le rapporteur et plus particulièrement celles qui visent à sécuriser les parcours d'insertion permettant un accès plus facile au logement, à la santé, à la formation, qui sont des facteurs structurant dans l'accès à l'emploi des jeunes.

C'est pourquoi le groupe FO a voté l'avis présenté par M. Antoine Dulin.